

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34
e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le douze décembre, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du 1^{er} décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette,
M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints,
Mme GERRIET Pascale, Mme GUILLOT Raymonde, Mme GUYON Gabrielle,
M. LOUBOUTIN Laurent, M. TRULLARD Yvan

Excusé : M.TERRIER Cyril

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : M. SOUDIER Jean-Gabriel

Ordre du jour :

- 1 – Château d'Artois : point sur le dossier
- 2 – Convention avec ERDF
- 3 – Remboursement Totalgaz
- 4 – Charges de M. Sauldubois Julien
- 5 – Tarifs Taxe de séjour 2015
- 6 – Tarifs ordures ménagères 2015
- 7 – Tarifs affouage 2015
- 8 – Demandes de subventions
- 9 – Fêtes de fin d'année
- 10 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1 – Château d'Artois : point sur le dossier

Monsieur le Maire informe les conseillers que le permis de construire a été déposé le 3 décembre dernier. Il est en cours d'instruction à la DDT de Dole et le délai a été porté à six mois pour un établissement recevant du public. Le conseil espère cependant l'obtenir d'ici fin février.

Afin de régler les honoraires du maître d'œuvre, il conviendra de signer un avenant avec les nouveaux coûts estimatifs des travaux. Cet avenant sera présenté au prochain conseil.

2 – Convention avec ERDF

Afin d'alimenter les 2 nouvelles parcelles du lotissement « La baume aux Chèvres », le conseil accepte à l'unanimité la convention de servitude proposée par ERDF sur la parcelle A 743 lieu-dit rue des Voituriers. Les membres du conseil autorisent le maire à signer cette convention. Les branchements devraient être effectués avant Noël.

3 – Remboursement Totalgaz

Suite à la pose de compteurs individuels de gaz aux logements du presbytère, Totalgaz rembourse à la commune le gaz restant dans la citerne à savoir 1 315,66 €. Le conseil autorise le maire à encaisser cette somme sur le compte de la commune.

4 – Charges de M. Sauldubois Julien

Suite au départ de M. Sauldubois Julien du logement de l'école, un relevé du compteur de fuel a été effectué. Il s'avère que la commune doit lui rembourser la somme de 244,92 €. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce remboursement.

5 – Tarifs Taxe de séjour 2015

Le conseil fixe les tarifs de la taxe de séjour des meublés et hôtel pour l'année 2015, à savoir :

- * 0,35 € pour les meublés 2 étoiles, (0,30 € en 2014)
- * 0,60 € pour l'hôtel et les meublés 3 étoiles, (0,50 € en 2014)
- * 0,80 € pour les meublés 4 étoiles, (0,70 € en 2014)

6 – Tarifs ordures ménagères 2015

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs pour 2015 qui resteront les suivants :

* Forfait famille résidence principale	83,00 €
* Forfait famille résidence secondaire	69,00 €
* Forfait par personne, résidence principale	25,00 €
* Forfait par personne, résidence secondaire	20,00 €
* Forfait gîte	100,00 €
* Forfait « Hôtel »	200,00 €.

Il décide en outre de créer un forfait restaurant, hors classement gros producteur, d'un montant de 135 €.

7 – Tarifs affouage 2015

Le conseil fixe à l'unanimité le tarif de l'affouage pour 2015 à 34 €.

8 – Demandes de subventions

Le conseil décide d'allouer une subvention de 13 € par enfant scolarisés en maternelle à l'école Saint Just pour participer aux cadeaux de Noël soit pour les 2 enfants de la Châtelaine 26 €.

Il décide également d'allouer une subvention de 20 € à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public pour l'année 2015.

9 – Fêtes de fin d'année

Le maire rappelle les dates des fêtes de fin d'année fixées lors du conseil municipal du 17 octobre dernier :

- La fête de Noël pour les enfants aura lieu samedi 3 janvier 2015. L'horaire est fixé à 15h30.
- Le repas des Anciens est fixé au samedi 10 janvier 2015 au Château d'Artois. Les festivités débiteront dès 12h. Le menu sera confectionné par Jean-Gabriel Soudier aidé des conseillers.

Le 17 janvier, après une semaine de préparation avec les habitants, un « Cabaret des Locales » sera organisé au Château d'Artois. La troupe de théâtre informera les habitants par courrier distribué dans les boîtes aux lettres.

10 – Questions diverses

Le bulletin municipal paraîtra début janvier. L'idée d'une tribune libre ou chacun peut écrire un article est validée. La commission du bulletin municipal validera les articles avant parution.

L'enquête publique concernant le plan de protection de la source de la Pochère située aux Planches se terminera le 17 décembre. Un rappel sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Le conseil remercie les bénévoles qui ont installé les guirlandes de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Jean-Gabriel SOUDIER